

> Entretien avec
Raja Fouham

Au sein d'un office notarial, elle met le droit au service de l'humain

Le BTS notariat, créé en 2007 à la demande de la profession pour répondre à une réforme du secteur notarial, offre un grand nombre de débouchés. Adapté à la réalité professionnelle, ce BTS est un diplôme qui permet une intégration rapide dans le monde professionnel ou une poursuite d'études dans les métiers du droit.

Propos recueillis par
Laurence Garnier



© Nikola Krtolica

Pourquoi avez-vous décidé d'intégrer un BTS ?

Mon souhait de départ étant de devenir bibliothécaire, il m'est apparu logique, à la suite de mon baccalauréat, de poursuivre en licence de lettres modernes. Mais au terme de cette première année, mes perspectives ont beaucoup évolué. Dès la première semaine à l'université, je me suis rendu compte que je n'étais sans doute pas à ma place, mais j'ai tout de même suivi tous les cours, afin de pouvoir changer de filière l'année suivante.

Pourquoi avez-vous choisi le BTS notariat ?

Je souhaitais me diriger vers des études juridiques en choisissant une formation courte. J'ai appris par hasard qu'un BTS notariat avait été créé en 2007 au lycée Maurice-Ravel (Paris, 20^e) et celui-ci m'a tout de suite attirée. L'univers du notariat auquel je ne m'étais jamais intéressée me paraissait tout à coup correspondre à ce que je recherchais, à savoir un métier dans lequel je pourrai m'épanouir. Grâce à cette formation de deux ans, j'ai pu découvrir le métier de « collaboratrice notariale », en mêlant théorie et pratique grâce aux cours délivrés, ainsi qu'aux différents stages que j'ai pu effectuer dans des études notariales.

Que vous ont apporté ces études en BTS ?

Sortant d'une année difficile en faculté et retrouvant alors pleine d'appréhension le milieu scolaire, ces études en BTS notariat m'ont permis de reprendre confiance en moi. Après une phase d'adaptation, j'ai été agréablement surprise par la qualité de

l'enseignement qui nous était délivré dans les cours de droit général et de techniques notariales. Le droit général et notarial représente 8 heures par semaine durant deux ans. Les fondements du droit sont abordés en commençant par le cadre de la vie juridique et les différentes branches du droit. Au fil des mois, on approfondit le droit notarial en abordant les règles régissant les ventes immobilières, les baux, les contrats et le droit de la famille (donation, succession, testament). Durant les travaux dirigés, nous mettons en pratique, généralement en binôme, la théorie apprise à travers différents cas à résoudre en étudiant les articles du Code civil et la jurisprudence. Durant les cours de techniques notariales qui représentent 10 heures par semaine, j'ai appris le bon fonctionnement d'un office ainsi que les règles de déontologie notariale.

J'ai aussi appris à rédiger un acte, à formuler les requêtes auprès de différents organismes (mairie, syndic de copropriété, etc.), à analyser et déterminer l'utilité et l'importance desdits documents afin de faire figurer dans l'acte les clauses adéquates (ex. : clause de emploi de fonds propres par un des époux, exonération ou non de taxe sur les plus-values immobilières...). Nos professeurs ont su créer un lien particulier avec les étudiants et c'est sans doute pourquoi j'ai développé la « passion » du notariat, tout comme mes camarades de promotion, laquelle a atteint 96,5 % de réussite au BTS.

Parlez-nous de vos stages.

Je n'ai eu aucun mal à trouver mes lieux de stage. Le premier a consisté essentiellement en de l'observation puisque je ne maîtrisais pas encore les techniques. Il m'a surtout permis d'avoir un premier contact avec le milieu professionnel. Mes autres stages de 6 et 4 semaines se sont déroulés dans une étude du sud-est parisien. Dès le premier jour, j'ai été prise en charge par une des clerks de l'office. Elle m'a formée et appris le fonctionnement d'un logiciel de rédaction d'actes comprenant la plupart des trames qui nous servent de base de travail. En parallèle, j'assistais également à des rendez-vous relatifs au droit de la famille, mon maître de stage prenait le temps de répondre à toutes mes questions en fin de rendez-vous.

En quoi le travail en office notarial vous plaît-il ?

J'ai découvert ce qu'était le notariat et l'utilité de cette branche professionnelle pour chacun d'entre nous. En effet, le notaire intervient dans les moments heureux de la vie lors d'un achat immobilier, de la conclusion d'un contrat de mariage ou d'un PACS, mais aussi d'autres plus tristes comme la gestion des conséquences d'un décès. Il faut donc toujours s'adapter à des publics

différents avec des problématiques variées. Outre le fait d'apprendre la technicité dans la constitution des dossiers, la rédaction et la formalisation d'actes, j'ai découvert aussi le contact assez particulier avec la clientèle... Il faut en effet savoir gérer la colère du vendeur qui s'impatiente quant à l'obtention du prêt du futur acquéreur, mais aussi la tristesse du parent qui vient de perdre un proche. Tout cela a également été abordé dans mes cours et ce qui me paraissait abstrait a alors trouvé tout son sens lors de mes stages et différents postes occupés par la suite.

Qu'avez-vous apprécié au sein de l'étude notariale qui vous a accueillie en stage ?

Dans cette étude, j'ai pu trouver de l'attention et de la patience envers une jeune stagiaire qui découvre son futur métier. Ma rigueur et ma discrétion m'ont permis de m'intégrer facilement. Suite à un accroissement de travail au service des formalités, mes maîtres de stage m'ont proposé de poursuivre mon activité durant les vacances scolaires suivantes. J'ai alors pu découvrir les formalités postérieures à la signature des actes (tenue du répertoire, publication d'un acte après sa signature auprès du service de la publicité foncière, enregistrement des promesses de vente au service des impôts, paiement des droits de mutation et radiation des inscriptions hypothécaires).

Dans quelles conditions avez-vous commencé votre carrière professionnelle ?

Après l'obtention de mon BTS, j'ai souhaité poursuivre en licence professionnelle « activités juridiques », spécialité « métiers du notariat ». Suite à des contraintes familiales et au fait que les facultés parisiennes proposant cette formation étaient rares, je n'ai pu continuer mes études cette année-là. J'ai donc effectué quelques missions d'intérim. Puis, j'ai été recontactée par l'étude notariale au sein de laquelle j'avais effectué mes stages pour un CDD de deux mois dans un premier temps, qui a été reconduit durant onze mois, avant d'aboutir à un CDI. Le monde du travail me plaisant tellement, j'ai renoncé, pour le moment, à la poursuite de mes études.

En quoi consiste votre travail actuel ?

Depuis 2014, j'assiste, d'une part, la formaliste de l'étude (personne chargée d'effectuer les formalités postérieures à un acte comme le dépôt au service de la publicité foncière, etc.) et, d'autre part, un notaire assistant. En outre, je gère seule ces deux postes lors de leurs congés. Ma journée de travail type est scindée en deux parties bien distinctes :

> le matin, je réalise tout ce qui est en lien avec les « formalités postérieures ». Il s'agit, une fois que l'acte est signé et taxé par la comptabilité, de le reporter sur le répertoire officiel de l'étude pour ensuite procéder à son dépôt auprès du service de la publicité foncière compétent en acquittant les droits par la même occasion. Une fois cet acte revenu, dans un délai de trois à six mois, nous procédons à son émargement, c'est-à-dire au report de la mention de publication dans nos registres et au solde du compte ;

> l'après-midi, je collabore avec un notaire assistant au sein du service vente en m'occupant de la constitution des nouveaux dossiers et de la rédaction de divers actes de vente ou de promesse de vente. J'assure également partiellement le suivi clientèle en informant les clients quant au suivi de leur dossier et en apportant des renseignements aux futurs clients qui souhaitent vendre ou acheter un bien immobilier.

Comment vous positionnez-vous par rapport à un clerc de notaire ?

Un clerc de notaire a obtenu son diplôme de premier clerc, aujourd'hui disparu et remplacé par le diplôme de l'Institut des métiers du notariat (bac + 4). Cette appellation englobe généralement la plupart des salariés de l'office. Pour ma part, n'ayant pas encore d'autonomie totale sur mes dossiers, je ne suis pas encore clerc. Je travaille avec un notaire assistant qui a obtenu le diplôme de notaire mais qui n'a pas encore été nommé par le garde des Sceaux.

Travaillez-vous en relation avec les entreprises ?

Je ne suis pas en relation directe avec les entreprises, sauf si l'une d'elles décide de vendre ou d'acheter un bien immobilier ou bien lors d'une création de société.

La maîtrise d'une langue vivante étrangère est-elle utile dans votre quotidien professionnel ?

La maîtrise d'une langue vivante est un atout d'un point de vue personnel, mais dans mon quotidien, je n'en ai pas l'usage. Il faut tout de même savoir que certains notaires de « grandes » villes imposent la maîtrise de telle ou telle langue, leur office travaillant essentiellement avec des non-francophones.

Pensez-vous reprendre vos études un jour, si oui, lesquelles ?

Je pense effectivement reprendre mes études afin d'approfondir mes connaissances. Je ferai sans doute une licence professionnelle « métiers du notariat » par correspondance (un an) par contraintes professionnelles et ensuite, je passerai le diplôme de l'Institut des métiers du notariat (un an en alternance).

> parcours

2009 Baccalauréat littéraire, lycée Maximilien-Sorre, Cachan

2012 BTS notariat, lycée Maurice-Ravel, Paris 20^e

Comment projetez-vous de faire évoluer votre carrière ?

En ce début d'année 2016, j'ai soumis mon envie d'évoluer en devenant « clerc autonome » pour gérer seule mes propres dossiers et ma clientèle. Cette requête semble avoir retenu l'attention de mes supérieurs et devrait se concrétiser en 2017 si tout se passe bien.

Comment gérez-vous vos temps personnel et professionnel ?

Je travaille du lundi au vendredi de 9 h 30 à 18 h 00. Il est parfois difficile de traiter tous les dossiers, les journées étant parfois trop courtes pour gérer toutes les urgences. Chaque semaine, je note dans mon agenda les objectifs journaliers à atteindre durant la semaine suivante. Je procède ainsi afin d'optimiser mon temps de travail en respectant les délais à observer pour chaque dossier et en dégageant du temps au quotidien pour d'éventuelles réunions ou procurations à faire en urgence.

Quel est le montant de votre rémunération ?

Je suis rémunérée selon la Convention collective du notariat au tarif parisien (technicienne niveau 1) : 1 939 euros brut + 5 points de formation acquis, soit un total de 2015 euros brut (environ 1 440 euros net).

Quelles sont vos conditions de travail ?

Je travaille dans une étude au sein de laquelle règne une très bonne ambiance. Je partage un bureau avec un notaire stagiaire qui sait me donner confiance et m'apprend à assumer mes points de vue, par exemple sur l'application de certaines lois. La bonne entente régnant entre collègues permet de bien travailler ensemble, quel que soit le niveau d'études de chacun (de BTS notariat à notaire diplômé).

Quels conseils donneriez-vous aux étudiants actuels intéressés par le BTS notariat ?

A priori, le notariat est un domaine assez « mystérieux », car on ne sait pas trop à quoi s'attendre, ni vers quels types de métier on se dirige. Si l'étudiant est réellement intéressé par cet univers du droit, qu'il fait preuve de rigueur, de diplomatie et de discrétion (pénétrant dans la vie intime de la clientèle, le secret professionnel s'impose), alors il n'y a pas à hésiter, c'est vraiment passionnant ! ●